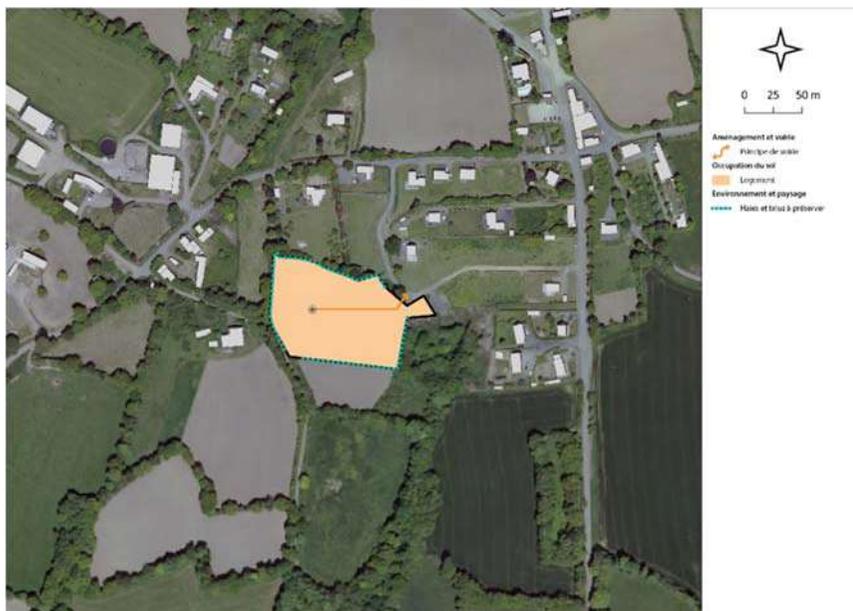


**SECTEUR 2. LOTISSEMENT PARC SALIOU BRAS**



Le secteur s’inscrit dans le prolongement du lotissement Parc Saliou Bras.

L’accès aux nouvelles constructions doit être réalisé à partir des voies existantes au sein du lotissement Parc Saliou Bras. Une aire de retournement, calibrée aux besoins de l’opération (usagers et services), doit permettre la bonne circulation au sein de l’opération.

Les constructions présentent une architecture à deux pans et un enduit de ton clair afin de s’intégrer harmonieusement au développement urbain récent.

Située en frange urbaine, la limite entre espace urbain et agricole doit être marquée. L’opération doit maintenir les haies et talus existants.

L’urbanisation de la zone peut se faire dans le cadre d’une ou plusieurs opérations, à condition de ne pas compromettre la réalisation de l’Orientation d’Aménagement et de Programmation du secteur et de la centralité.

<b>Superficie :</b>	0,91 hectare		
<b>Répartition :</b>			
100%	<b>Habitat</b>	0%	Mixité de fonction
0%	Activité économique	0%	Équipement
0%	Espace public	0%	Naturel
<b>Densité :</b>	12 logements / hectare		
<b>Nombre de logement (min) :</b>	11		
<b>Nombre de logements sociaux (min) :</b>	1		
<b>Système assainissement privilégié :</b>	Collectif		
<b>Programmation estimée :</b>	2027-2030		